



Commune de Val-de-Travers Communiqué de presse

M. Claude-Alain Kleiner
Président du Conseil communal
☎ 032 886 43 96

M. Alexis Boillat
Chancelier communal
☎ 032 886 43 92

Un grand rêve d'avenir... qui se concrétise !

Madame, Monsieur,

Comme il l'avait fait 100 jours après le début de la législature, le Conseil communal de Val-de-Travers a présenté ce jour un bilan de situation à 100 jours de la fin de législature.

Un état d'esprit constructif

Au plan de son fonctionnement, le Conseil communal se réjouit d'avoir su travailler en bonne intelligence et dans un climat empreint de respect durant toute la durée de la législature. L'état d'esprit constructif qui a animé l'Exécutif a permis à tous ses membres de consacrer toute leur énergie à la recherche des meilleures solutions pour la région et sa population.

Une vision commune qui s'est concrétisée

Au travers de son programme de législature, le Conseil communal avait affirmé des volontés fortes et unanimement soutenues pour construire l'avenir de la commune à long terme. Des priorités étaient définies et des objectifs sectoriels et transversaux étaient déclinés en un plan d'action pour la législature, qui devait permettre à la commune de se préparer à relever les défis qui l'attendraient dans le futur.

A l'heure du bilan, plusieurs constats réjouissants s'imposent.



D'abord, le plan d'action a été mis en oeuvre. En effet, sur 117 actions listées, 88 ont été réalisées (75%), 27 sont en cours de réalisation (23%) et 2 n'ont pas été lancées à ce jour (< 2%) !

Ensuite, la mise en œuvre de ces actions a effectivement permis d'atteindre l'entier des objectifs sectoriels que le Conseil communal s'était donné. Il y avait donc adéquation entre les buts et les moyens retenus.

Parallèlement, ces mesures et les nombreux autres projets menés ont permis d'atteindre des résultats tangibles dans les cinq objectifs transversaux du programme de législature, à savoir l'équité, l'efficacité, le rayonnement, la cohésion sociale et la démarche participative.

Finalement et c'est bien là le principal succès à relever, les trois priorités de législature se sont concrétisées :

- ✓ Offrir des services communautaires, en assurant qualité et accessibilité pour tous les citoyens.
- ✓ Résorber de manière méthodique et volontariste le déficit structurel dont souffre la commune, sans augmenter le coefficient fiscal.
- ✓ Stimuler un développement démographique et économique en partenariat avec les principaux acteurs et dans le respect des principes de durabilité.

Manifestement, ces trois grands objectifs de la législature ont non seulement été atteints, mais les résultats ont largement dépassé les espérances les plus optimistes.

Beaucoup de chemin a été parcouru et la commune est aujourd'hui mieux armée qu'hier pour faire face aux défis qui l'attendent pour les années futures. Elle rayonne, confirme sa vocation industrielle, soigne sa qualité de vie et ses services de proximité, renforce ses liens externes et améliore ses perspectives démographiques.

Un succès collectif

Au-delà du travail du Conseil communal, c'est à une multitude d'acteurs et de partenaires que Val-de-Travers doit ses succès actuels. Le personnel communal, qui a œuvré avec engagement pour que la fusion soit un succès. Le Conseil général et les commissions, qui ont donné leur temps et leur énergie pour absorber un volume de travail conséquent. Les communes partenaires et les services cantonaux, avec qui les collaborations se sont multipliées. Mais encore et surtout la population de Val-de-Travers et les entreprises de la région qui, par-delà leurs intérêts particuliers, cultivent au quotidien une solidarité locale et un engagement citoyen qui font la force de notre région.

Val-de-Travers, le 22 mars 2012

LE CONSEIL COMMUNAL

